

ANNEXE 2

CMF NAMO Renouvellement de la Commission Permanente

Les sièges sont répartis au sein de la commission permanente entre les collèges selon les modalités suivantes :

Collège « État et établissements publics » :	1
Collège « Collectivités territoriales et leurs groupements » :	4
Collège « Activités professionnelles et entreprises » :	5
Collège « Salariés des entreprises » :	1
Collège « Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement littoral ou marin » :	4

Déclaration de candidature à la commission permanente
--

Nom, prénom :

Représentant de (nom structure/organisme) :

Membre du collège :

- Collège « Etat et établissements publics »
- Collège « Collectivités territoriales et leurs groupements »
- Collège « Activités professionnelles et entreprises »
- Collège « Salariés des entreprises »
- Collège « Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement littoral ou marin »

COUPON A RETOURNER si possible pour le 4 janvier 2023 par mail :
cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr

OU A REMETTRE LE JOUR DU CMF

Adresse postale :

.....

Téléphone :

Courriel :

déclare être candidat(e) en tant que représentant(e) de mon collège à la commission permanente en qualité de :

Titulaire

Suppléant(e)

Date / Signature :

COUPON A RETOURNER si possible pour le 4 janvier 2023 par mail :
cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr

OU A REMETTRE LE JOUR DU CMF